



**SUJET : ASSURANCE MALADIE CHIRURGIENS BERTRAND**

**TITRE : Le ministre de la santé demande à la Cnam de respecter l'accord d'août 2004 sur le choix de secteur des chirurgiens**

PARIS 28 juin (APM) - Le ministre de la santé et des solidarités, Xavier Bertrand, a annoncé mardi à l'Assemblée nationale qu'il avait écrit à la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) pour lui demander de respecter les accords signés le 24 août 2004 sur le choix de secteur d'exercice des chirurgiens.

Le Conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) s'est prononcé le 16 juin, à l'unanimité, contre la réouverture du secteur II (dit à honoraires libres) pour les chirurgiens (cf dépêche APM du 17 juin).

Condamnant cette prise de position, le député UDF Claude Leteurre (Calvados), a interrogé le ministre, lors des questions au gouvernement, sur les mesures à prendre pour assurer l'application des accords sur la chirurgie, signés le 24 août 2004, prévoyant que les chirurgiens anciens chefs de clinique et assistants des hôpitaux, puissent retrouver le choix de leur secteur d'exercice avant le 30 juin 2005.

"L'accord d'août 2004, qui comportait neuf points, sera intégralement respecté", a assuré le ministre de la santé, rappelant qu'il avait été signé par les syndicats, le ministre de la santé et par l'assurance maladie.

"J'entends bien que l'ensemble des signataires respecte les modalités de ce point", a déclaré le ministre.

"J'ai écrit à l'assurance maladie pour que l'engagement soit respecté", a-t-il ajouté.

Le ministre a réitéré sa volonté de mettre en place, comme le prévoit l'accord avec les chirurgiens, un secteur optionnel chirurgical "vraiment attractif" pour des chirurgiens de secteur 1 et de secteur 2, afin de limiter la baisse du nombre de chirurgien en secteur 1.

"Aujourd'hui, si nous ne faisons rien, il n'y aura plus de chirurgiens de secteur 1 dans quelques années (...) En 15 ans, nous sommes passés de 63% de chirurgiens en secteur 2 à 80%", a souligné le ministre.

co/fb/APM polsan  
COIFS003 28/06/2005 17:18 ACTU